



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Réf. : N°001/2025

**Objet :** Compte de gestion 2024 du receveur Budget RIVAGE

Membres : 18  
Présents : 12  
Pouvoirs : 2  
Votants : 13  
Pour : 13

L'an deux mille vingt-cinq et le 20 février à 18h00,  
Les membres du Comité Syndical du Regroupement Intercommunal de Valorisation d'Aménagement et de Gestion de l'Étang de Salses-Leucate, dûment convoqués le 4 février 2025, se sont réunis au lieu du siège du syndicat sous la présidence de Michel PY.

Titulaires présents : Marie-Claude ALBA, Régis BEDOS, Marie-Laure BOYER-CORCUFF, Marie BRETON, Bernard DEVIC, Madeleine GARCIA-VIDAL, Lucas JAULENT, Anaud JOFFRE, Jean-Jacques LOPEZ, Michel PY

Suppléants présents : Frédéric ALOY, Guy CALVIGNAC,

Pouvoirs : Mariette GERBER à Bernard DEVIC et Estelle DEDEBANT à Michel PY

Secrétaire de séance : Marie-Laure BOYER-CORCUFF

Le conseil syndical,

Après s'être fait présenter le budget « Rivage » de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget « RIVAGE » de l'exercice 2024, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
A LEUCATE,  
LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS.

Reçu en Préfecture  
Rendu exécutoire  
Le :

Affiché  
Le :



**Le Président  
Michel PY**